

DEC151710INS2I

**Décision portant nomination de M. Eric GAUSSIER aux fonctions de directeur par intérim, et de Mme Gaëlle CALVARY et de M. Noël DE PALMA aux fonctions de directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5217 « Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG) »**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

**Vu** la décision DEC142135DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de l'unité mixte de recherche n°5217 intitulée « Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG) » et nommant M. Hervé MARTIN directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

I – Il est mis fin aux fonctions de M. Hervé MARTIN, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

II – A compter de cette même date, M. Eric GAUSSIER, professeur à l'Université Joseph Fourier, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

### **Article 2**

I – Il est mis fin aux fonctions de M. Denis TRYSTRAM, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

Il – A compter de cette même date, Madame Gaëlle CALVARY, professeure à l'Institut Polytechnique de Grenoble et M. Noël DE PALMA, professeur à l'Université Joseph Fourier, sont nommés directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,  
le directeur général délégué à la  
science  
Philippe Baptiste